

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 16/06/2025

Date de la convocation:
10/06/2025
Date d'affichage:
10/06/2025

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 33

L'an 2025 et le 16 juin à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle polyvalente de Lampertsloch sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Présents : ISEL Roger :

Titulaires :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, SCHALL Nathalie, STIEFEL Martine, Mme WEINLING HAMEL Elisabeth.

MM : BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation vote :

M. HOCH Georges représente André SCHMITT

Suppléants – sans délégation vote :

MM : HERRMANN Pierre, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROS Jean-Charles

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MME : STURM Céline donne procuration à DUDT Lysiane, WALTER Clarisse donne procuration à CUNTZ Freddy.

MM : BALL Jean-Claude donne procuration à PETER Guillaume, KLEIN Mathias donne procuration à TRITSCHBERGER Hervé, SCHMITT André est représenté par HOCH Georges, TRAUTMANN Christian donne procuration à ISEL Roger.

Elus suppléants excusés :

MM : DEUTSCH Laurent, HEBTING Benoit,

Elus absents :

Titulaires :

MMES CRONMULLER Martine,

MM RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants :

MME MESSER Caroline.

MM. FISCHER Alain, ROCCHI Jacques, ROMIAN Serge, SCHAEFER Marc, WEHRUNG Freddy.

Invités extérieurs excusés : MME Nathalie MARAJO GUTHMULLER et M. Victor VOGT.

Secrétaire de séance : BASTIAN Marc

Réf : 025.2025
Vote : A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

025.2025 : Approbation du projet de territoire Sauer-Pechelbronn.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°001.2023 du conseil communautaire en date du 27.02.2023 : « Pacte de gouvernance définissant les relations entre la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et les communes membres pour un territoire équilibré et solidaire, dynamique, attractif, inclusif et authentique : validation des grands principes de collaboration et de concertation locale, et du plan d'action en découlant »,

Considérant le projet de territoire, document stratégique qui présente le sens, la vision que les élus portent sur le développement de leur territoire et sur la conduite des politiques publiques, document prospectif, transversal et fédérateur, qui définit les enjeux du territoire,

Considérant qu'un projet de territoire sert à :

- *Anticiper l'avenir, dans un monde en profonde mutation pour des raisons sanitaires, climatiques, de modes de vie en évolution, de transitions démographiques, de mutations économiques...*
- *Porter collectivement une vision, entre élus communautaires, avec les élus municipaux, de feuille de route pour les services, apporter de la lisibilité aux entreprises, associations, habitants sur les actions souhaitées et, a posteriori, sur leurs résultats,*
- *Dialoguer avec les financeurs, porter collectivement les grands projets structurants, assumer pleinement la place et le rôle du territoire dans ses composantes, les communes, et son environnement, l'Alsace du nord,*

Considérant le diagnostic de territoire, réalisé en interne, ayant donné lieu à plusieurs réunions de travail et de présentation, et qui a permis de mieux connaître l'espace de vie, comprendre les dynamiques en cours et se projeter dans l'avenir pour assurer un développement harmonieux répondant aux besoins des habitants,

Considérant l'identification de 6 défis, chacun décliné en enjeux et plan d'actions, qui ont été précisés en commissions thématiques,

Considérant que le projet de territoire, composé du diagnostic, des défis, enjeux et plans d'actions, constitue la feuille de route du territoire pour les années à venir, qu'il s'agira de décliner en termes de moyens et d'organisation, avec une recherche de synergie en impliquant les communes membres,

Considérant les travaux associés à la définition du projet de territoire, et notamment l'accompagnement par un bureau d'études privé, ainsi que celui de l'association « Citoyens et Territoires », dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Renforcer la coopérations communes/intercommunalité pour répondre aux défis des territoires »,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le projet de territoire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, cadre des actions de la communauté de communes pour la période 2025-2037, dûment annexé à la présente délibération,**
- **De valider les 6 défis identifiés suite à la présentation du diagnostic de territoire :**
 - Favoriser la cohésion et les coopérations
 - S'adapter au changement climatique
 - Maintenir la population en offrant des services et un habitat adaptés
 - Diversifier l'activité économique et l'offre de mobilité
 - Renforcer le rayonnement touristique, patrimonial et culturel
 - Forger une vision commune du territoire
- **D'approuver les enjeux, objectifs opérationnels et plan d'actions associé,**
- **D'inviter les 24 communes membres à s'approprier le diagnostic de territoire, les défis, objectifs opérationnels et le plan d'actions du projet de territoire, et à le compléter et décliner au niveau communal,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 17/06/2025

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance,
BASTIAN Marc

Le président,
ISEL Roger